CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le premier (1er) jour du mois de mars 2021, au 505-A rue Saint-Laurent, les élus ayant donné leur consentement pour tenir la séance à cet endroit, selon les normes sanitaires en période de pandémie de la Covid-19. La séance étant diffusée via le Facebook de la Municipalité et enregistré via visio-conférence zoom.  Sont présents : Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.  Madame Diane Dufour étant absente et un poste de conseiller est vacant.  Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster.  **Rés # 21-03-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS** |
| CONSIDÉRANT l’énoncé du Premier Ministre, Monsieur François Legault, relativement aux nouvelles mesures sanitaires sur la pandémie de la COVID-19, en date du 6 janvier 2021 ;  CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;  CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;  EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.  CONSIDÉRANT QUE le projet d’ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la  Municipalité ; | |

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-03-02 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en y ajoutant le point suivant :

10.1-a Achat d’un projecteur, d’un support et d’une toile pour le centre d’exposition.

**Rés # 21-03-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er FÉVRIER 2021**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 21-03-04 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

* Comptes (C2008365 à C2008389, L2100002 à L2100006 et P2100054 à P200087) 203 713,47 $
* Salaires et rémunérations des employés et des élus 44 695,81 $
* Frais de déplacement 45,60 $

**TOTAL 248 454,88 $**

**Rés # 21-03-05 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL D’UN EMPLOYÉ**

ATTENDU QUE l’employé N° 17 s’est vu accordé, le 4 novembre 2019, le poste de coordonnateur en loisirs et de concierge en hiver ;

ATTENDU QUE suite à cet embauche les parties ont conjointement signé un contrat de travail ;

ATTENDU QU’ en vertu de l’article 5.1, il y avait lieu de réviser son salaire horaire après un certain délai ;

POUR CES

MOTIFS sur recommandation du comité des ressources humaines, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un ajustement salarial audit employé en bonifiant le taux horaire de deux dollars (2 $) l’heure, rétroactivement au 1er janvier 2021.

**Rés # 21-03-06 FIN DE L’ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA MALBAIE, RELATIVEMENT AUX « PINCES DE DÉSINCARCÉRATION »**

ATTENDU QUE notre municipalité a fait l’acquisition de pinces de désincarcération au cours de l’année 2020 ;

ATTENDU QU’ une entente pour la desserte sur notre territoire est actuellement en vigueur avec la Ville de La Malbaie ;

ATTENDU QU’ en septembre dernier, notre municipalité a informé la Ville que nous maintenions l`entente en vigueur jusqu’à son échéance de renouvellement, soit en novembre 2021, et qu’une résolution leur parviendrait dans le délai prescrit pour aviser le non-renouvellement ;

ATTENDU QUE le délai prescrit pour le non-renouvellement de l’entente est de deux (2) mois précédant son échéance ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité desconseillers d’aviser la Ville de La Malbaie que notre municipalité ne renouvellera pas ladite entente à son échéance, soit novembre 2021.

**Rés # 21-03-07 PROGRAMME D’AIDE DANS LE PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

ATTENDU QUE notre municipalité désire présenter une demande d’aide financière dans le cadre du « Programmes d’aide à la voirie locale » ;

ATTENDU QUE la « rue de la Chapelle » ainsi que deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil nécessitent des améliorations importantes ;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient à refaire l’excavation de la rue de la Chapelle et le remplacement desdits ponceaux ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d’aide financière dans le programme « PAVL » afin de pouvoir concrétiser la réalisation de ces travaux d’amélioration.

**Rés # 21-03-08** **ACHAT D’UN CAMION F-350**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat d’un camion Ford F-350, via le Centre d’acquisitions gouvernementales, au prix de 39 279 $ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le « fonds de roulement » de la Municipalité.

**Rés # 21-03-09 ACHAT D’ÉQUIPEMENTS POUR LE NOUVEAU CAMION F-350**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat d’équipements pour le nouveau camion Ford F-350 pour la somme de 2 354 $ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le « fonds de roulement » de la Municipalité.

**Rés # 21-03-10 OFFRE D’EMPLOI POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Suite à la démission d’un ouvrier de voirie saisonnier, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à un appel d’offre d’emploi pour occuper le susdit poste. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 26 mars 2021.

**Rés # 21-03-11 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION D’UN TRONÇON DE LA RUE DU QUAI**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d’offres public pour la réfection d’un tronçon de la rue du Quai

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions de la part des entrepreneurs suivants, soit :

- Fernand Harvey & Fils inc.

- EDJ Construction inc.

- Aurel Harvey& Fils inc.

- Simtrex inc.

ATTENDU QUE l’entreprise Fernand Harvey & Fils inc. a déposé la plus basse soumission ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder le contrat à l’entreprise Fernand Harvey et Fils inc. pour les travaux de réfection d’un tronçon de la rue du Quai, au montant de 776 081,25 $ plus les taxes.

**Rés # 21-03-12 PRIX INSPIRATION 2021**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter notre candidature au « Prix Inspiration 2021 », auprès de la Fédération des Villages-relais du Québec, dans le cadre du « Prix Municipalité/Organisme », relativement à toutes les actions que notre municipalité a effectués pendant le contexte de la pandémie de la Covid-19.

**Rés # 21-03-13 PROCLAMATION DE PROCLAMATION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**

CONSIDÉRANT que promouvoir la santé mentale c’est agir en vue d’accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l’occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l’une des 7 astuces, « RESSENTIR C’EST RECEVOIR UN MESSAGE » ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

PAR

CONSÉQUENT, le conseil municipal du 1er mars 2021 de la Municipalité de Saint-Siméon proclame l’importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisation et institutions à participer à la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et RESSENTIR C’EST RECEVOIR UN MESSAGE.

**Rés # 21-03-14 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS (3) MEMBRES SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de reconduire les mandats de madame Suzanne Carré, ainsi que celui de messieurs Serge Bouchard et Réjean Hébert, comme membres de notre Comité consultatif d`urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, soit jusqu’au 6 mars 2023, selon les mêmes conditions que celles édictées à la résolution numéro "05-03-11" et le règlement numéro 17.

**Rés # 21-03-15 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la consultation publique écrite en raison de pandémie de la Covid-19, qui s’est déroulée du 12 au 28 février 2021 ;

ATTENDU QUE nous n’avons reçu aucun commentaire portant sur celle-ci, nonobstant une demande de document de la part d’un contribuable ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de rénovation sur la propriété sise au 535 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-86-0074 et lot 5 729 353).

Le tout devra s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 21-03-16 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 259 - PROJET INTÉGRÉ EN ZONES AF-7 ET AF-18**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le second projet de règlement N° 259, portant sur un projet intégré en zones AF-7 et AF-18. Qu’un avis référendaire sera publié selon la loi.

**Rés # 21-03-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 257, CITATION DE LA « CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 257, portant sur la citation de la « Chapelle de Baie-des-Rochers ». Le présent règlement entrera en vigueur le 5 avril 2021.

**Rés # 21-03-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 258, CITATION DE « l’HÔTEL DE VILLE DE SAINT-SIMÉON »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 258, portant sur la citation de « l’Hôtel de ville de Saint-Siméon ». Le présent règlement entrera en vigueur le 5 avril 2021.

**Rés # 21-03-19 MOTION DE REMERCIEMENTS À NOTRE DÉPUTÉE PROVINCIALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a à cœur le projet du Parc des Côtes de Charlevoix ;

ATTENDU QU’ une rencontre virtuelle s’est tenue le 27 janvier dernier pour discuter du cheminement de ce dossier à laquelle assistaient : la députée provinciale et son attaché politique, un représentant de Tourisme Charlevoix ainsi que des représentants de notre municipalité ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Siméon transmette une motion de remerciements à notre députée provinciale, madame Émilie Foster, pour son grand intérêt à la réalisation de ce parc qui est d’une grande importance pour notre municipalité, qui se retrouve parmi les plus dévitalisées de la MRC de Charlevoix-Est, avec la création d’emplois et la consolidation des entreprises touristiques pour toute la région.

Que, le conseil municipal assure son entière collaboration auprès des instances gouvernementales.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 21-03-20 PROGRAMME D’ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D’EAU**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier la demande d’aide financière déposée par le coordonnateur des loisirs et responsable du « Programme Pêche en herbe », monsieur Jérôme Tremblay, dans le cadre du « Programme de soutien pour l’ensemencement des lacs et des cours d’eau 2021-2022 ».

**Rés # 21-03-21 APPEL D’OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE LA SURFACE DE LA PATINOIRE EN SURFACE « MULTIFONCTIONNELLE »**

Sur proposition de Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lancer un appel d’offres, par voie d’invitation, pour le remplacement de la surface de la patinoire, auprès des trois (3) entrepreneurs suivants :

* Distribution sport loisirs
* Dek hockey court
* Profab.

Qu’il soit spécifié que la réalisation de ce projet est conditionnelle à l’obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral.

**Rés # 21-03-22 ADOPTION DE L’ESTIMÉ DES TRAVAUX POUR LA SURFACE « MULTIFONCTIONNELLE » DE LA PATINOIRE**

Sur proposition de Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’estimé des travaux pour le remplacement de la surface de la patinoire en surface « multifonctionnelle », qui est de 70 000 $.

**Rés # 21-03-23 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAFILR »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet de « courses dans la bouette » au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d’assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR) ;

- QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à assurer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce du ministre ;

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Johanne Dallaire, agente de développement et inspectrice en bâtiment adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Rés # 21-03-24 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Chasse aux trésors de Charlevoix, commandite 500,00 $

- Association des camps de jour du Québec, renouvellement adhésion 172,46 $

**Rés # 21-03-25 ACHAT D’UN PROJECTEUR, D’UN SUPPORT ET D’UNE TOILE POUR LE CENTRE D’EXPOSITION**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat d’un projecteur, d’un support pour celui-ci et d’une toile avec télécommande sans fil, auprès de l’entreprise « Stéréo plus Roussel informatique », pour le centre d’exposition, au prix de 2 460,43 $ (taxes incluses).

**CORRESPONDANCE :**

* **PATRIMOINE CANADIEN**

Octroi d’une subvention de 1 300 $ pour réaliser nos activités dans le cadre du programme Célébrations et commémorations, volet le Canada en fête.

* **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Demande de la liste des principaux chantiers dans notre municipalité.

* **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION**

Mise en berne du drapeau du Québec le 11 mars 2021 – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.

* **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Audit de conformité en éthique et déontologie auprès des élus de 100 municipalités.

* **FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT-DE-CHARLEVOIX**

Acceptation de notre demande d’utilisation du terrain adjacent à l’église de Saint-Siméon.

**Rés # 21-03-26 APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES**

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d’avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n’ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d’une banque postale;

ATTENDU QU’ au Canada, des milliers de personnes n’ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d’intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l’électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l’ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu’en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu’elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l’examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu’elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l’ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

EN

CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Gilles Harvey et unanimement résolu d’appuyer la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l’Approvisionnement, l’honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

**Rés # 21-03-27 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 57.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale